

RÉPONSE – M 168 A – 24.06

Réponse du Conseil administratif à la motion M 168 – 22.04

déposée par Madame Diane GRABER, Messieurs Gilles-Olivier BRON et Rinor METUSHI, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

POUR DES BORNES DE RECHARGES ÉLECTROMOBILES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis 2021, la Ville de Vernier participe à des ateliers Suisse Energie afin de s'inspirer des stratégies des autres communes en matière d'électromobilité, et collabore avec le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants afin que le nombre de bornes de recharge sur son territoire permette d'atteindre les objectifs fixés dans les différentes législations cantonales, fédérales et européennes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'électrification du parc automobile. Une rencontre avec les SIG, en présence du SABRA a également eu lieu afin d'identifier les synergies possibles.

Jusqu'au 31 décembre 2023, le Canton a mis à disposition de la population une subvention à l'installation de bornes de recharge pour les particuliers. Il s'est avéré que les principaux bénéficiaires de cette subvention étaient les propriétaires de logements individuels. Un guide d'installation pour les bornes a parallèlement été établi, et le règlement cantonal pour le stationnement sur fonds privé (RPSFP) a été mis à jour en 2022. Pour les nouvelles constructions, l'ensemble des places en ouvrages doivent être pré-équipées et un minimum de 10% des cases doit être électrifié si ces dernières sont mutualisées. En complément, nous vous informons que dans le cadre des préavis aux procédures d'autorisation de construire, tant pour les projets de logement que pour ceux d'immeubles d'activités, la Ville de Vernier demande systématiquement aux requérants d'aller au-delà des ratios prévus par le RPSFP.

Si ces mesures ont eu un impact positif sur le développement de l'électromobilité, leur limite réside dans le fait que Genève compte 78% de locataires, et ces ménages sont tributaires de la volonté des propriétaires immobiliers et des gérances. Outre les obstacles juridiques, les coûts d'installation sont particulièrement élevés dans les parkings collectifs d'immeubles d'habitation existants. De son côté, l'espace public n'a pas vocation à compenser le manque de bornes de recharge dans les parkings collectifs d'habitation. Une telle démarche constituerait non seulement une forme de privatisation de l'espace public, mais elle ne suffirait pas non plus à atteindre les objectifs cantonaux et fédéraux en matière d'électromobilité.

L'obstacle majeur étant le manque de possibilités de recharge lente à domicile, la Ville de Vernier a sollicité le SABRA pour mener à bien un projet pilote d'électrification d'un parking collectif en ouvrage au sein d'un grand ensemble Verniolan. Nous avons donc sollicité le Comité central du Lignon, pour leur soumettre cette idée et ces derniers ont accueilli favorablement le projet, qui est en cours de discussion. En parallèle et depuis le 1^{er} février dernier, l'État de Genève met à disposition une nouvelle subvention pour l'électromobilité, pour favoriser la recharge de véhicules dans l'habitat collectif. Désormais, l'État de Genève subventionne le pré-équipement des parkings collectifs existants, facilitant ainsi l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à destination des locataires. Cette subvention allant jusqu'à CHF 20'000.00 par parking, cible l'équipement électrique qui va du raccordement au compteur électrique jusqu'aux places de stationnement (travaux de raccordement au compteur, achat et installation de l'infrastructure).

Cette évolution de la subvention cantonale ainsi que le développement du projet pilote susmentionné représentent des réponses concrètes à la nécessité de faciliter la mise à disposition de bornes de recharge électrique sur le territoire cantonal et communal. Nous ne manquerons pas de revenir vers votre Conseil si le projet pilote susmentionné aboutit.

La motion M 168 – 22.04 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 10 juin 2024

